

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MARDI 27 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le mardi vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué par écrit le 20 octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Karine CLAIREAUX, Maire.

Etaient présents : LEBAILLY Patrick, Premier Adjoint, ANDRIEUX Rachel, ARROSSAMENA Claude, BRIAND Joanne, SALOMON Yvon, LETOURNEL Gisèle, DISNARD Joël, LE SOAVEC Lydia, Adjoints, DURAND Sébastien, ARROSSAMENA Véronique, LE SOAVEC Karine, CUZA Jean-Luc, PERRIN Bianca, DETCHEVERRY Martin, LEBAILLY Cédric, HEBDITCH Yvon, ARTANO André, PERRIN Véronique, LEGASSE Maïté, SALOMON Pierre, BRIAND Bernard, ZIMMERMANN Rosianne, GOURMELON Nicolas.

Etaient absents : ARTHUR Bruno, REBMANN Joanne, RIO Marie-Claire, OZON Jean-François, PERRIN Liliane.

Avait donné pouvoir : ARTHUR Bruno (à ARROSSAMENA Claude), REBMANN Johanne (à BRIAND Joanne), PERRIN Liliane (à ANDRIEUX Rachel).

Assistaient également à la séance : Monsieur LECUYER, représentant Monsieur le Préfet, Monsieur LEUROT, représentant Monsieur le Trésorier Payeur Général, M. POIRIER Arnaud, Directeur général des services.

Secrétaire de séance : M. LEBAILLY Cédric.

Madame CLAIREAUX : Bonsoir à tous... Pour la tenue du DOB, je vous propose que l'on commence par mon intervention, que l'on continue par le Power Point et que l'on lance le débat, ou alors au fur et à mesure du Power Point. Nous verrons cela tout à l'heure.

Monsieur le Représentant du Préfet,
Monsieur le Représentant du Receveur,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire et ce, préalablement à l'adoption du budget primitif du prochain exercice. C'est ce que je vous invite à faire lors de cette réunion.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique.

L'Assemblée se doit à cette occasion d'examiner l'évolution des recettes et des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement et de définir les grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront pour l'année à venir.

L'exercice n'est jamais facile mais il est toujours intéressant car il permet de voir quelles sont les évolutions qui ont été rendues possibles, ou non, selon la conjoncture et de dresser un photographie assez précise de notre situation par rapport à une moyenne établie. Toute comparaison devant, bien entendu, être pondérée par notre situation géographique, notre isolement et notre insularité mais aussi par la santé économique du territoire qui ont des conséquences inévitables sur l'exécution des budgets.

Il permet aussi de partager les orientations pour l'année qui suivra et de prioriser les investissements en fonction du projet élaboré par la commune en début de mandat. Projet qui peut bien entendu évoluer et demander des réajustements au fur et à mesure de son exécution.

Etat des lieux

Il est toujours utile, voire indispensable dans ce genre de discussion.

Après de lourdes difficultés sur lesquelles je ne m'étendrai pas puisque vous les connaissez bien toutes, la Commune de Saint-Pierre a retrouvé le chemin de l'équilibre budgétaire et donc d'une meilleure santé. L'amendement Girardin a permis la prise en compte partielle des charges structurelles de la Commune par le biais de la revalorisation de la quote-part outre-mer de la Dotation Nationale de Péréquation. Il n'en demeure pas moins que cette dotation complémentaire plus que bienvenue ne résout cependant pas tous nos problèmes : d'une part, elle ne permet pas de surmonter les problématiques réglementaires liées à la strate dans laquelle la Ville est classée (à titre de rappel, nous sommes classés dans les communes de + de 3 500 habitants alors que notre fonctionnement nous rapproche plus d'une commune de 30 000 habitants), d'autre part, force est de constater qu'au vu des chiffres du dernier recensement, le montant des autres dotations a automatiquement été revu à la baisse.

La Commune de Saint-Pierre garde bien entendu encore largement le bénéfice de cet amendement mais cette réduction liée à la baisse de la population le diminue d'autant.

Nos difficultés structurelles ne pouvant pas disparaître, chaque dotation amputée de quelques dizaines de milliers d'euros nous oblige quelque part « handicapante » car elle nous oblige à resserrer certains postes de dépenses et reste handicapante.

En 2009 nous avons cependant pu, en mêlant souplesse et vigilance, avoir un fonctionnement au plus près des besoins des services, comme de la population.

Nos marges de manœuvre restent encore limitées, notamment en matière d'investissement mais la situation s'améliore d'année en année, ne serait-ce que grâce à la diminution de la dette qui, même si elle n'était pas énorme, était néanmoins trop importante par rapport à nos capacités de remboursement.

En 2010, nous devrions rester sur le même schéma global avec un budget nous permettant, tout en fonctionnant normalement, de faire quelques investissements par le biais de l'autofinancement que nous devrions pouvoir dégager. Nous aurons cependant besoin, pour quelques années encore, de l'aide de l'Etat afin de financer les plus gros travaux eux aussi indispensables au bien être de la population.

Contexte et Loi de Finances 2010

Le contexte économique et financier international d'abord est particulièrement complexe, et de grosses incertitudes planent encore et même si les politiques nous expliquent que, je cite : « ...la crise est derrière nous... », les faits tendent quotidiennement à nous prouver le contraire.

Aucune leçon ne semble avoir été retenue et depuis 20 ans les crises économiques et financières se succèdent :

- 1987 : crack boursier
- 1990 : crise immobilière aux Etats-Unis, au Japon, en Europe
- 1997-1998 : crise financière internationale
- 2007-2008 : crise immobilière et financière globale majeure

Sans vouloir passer pour la pessimiste de service, il faut avoir à l'esprit que, malheureusement, nous ne sommes pas au bout du tunnel. J'en veux pour preuve la déclaration du Directeur de la Banque de France, il n'y a pas si longtemps : « ...nous sommes passés du quatrième au troisième sous-sol... ». Il reste encore quelques progrès à faire, vous en conviendrez ...

En France, la part des salaires dans le PIB a baissé de 11 points en un peu moins de 30 ans. C'est donc quelque chose de significatif.

En 2009, 200 milliards d'euros seront allés au capital alors qu'ils seraient allés aux salariés, au budget de l'Etat et de la Sécu si la répartition retrouvait l'équilibre de 82. Il ne s'agit pas de pleurer sur le passé, mais de toucher du point quelques réalités qui nous font dire que si on faisait un peu de « social fiction », on peut dire que si les salariés récupéraient ces 11 points, ils récupéreraient aussi quelque 700 euros sur leurs salaires. Ce qui n'est quand même pas négligeable et ils en auraient bien besoin aujourd'hui.... mais hélas, ce n'est qu'un rêve ...

Quand on vient rajouter à cela une dette publique colossale de 1 500 milliards d'euros auxquels viennent se greffer autour de 45 milliards d'intérêts, et que ce gouffre, abyssal s'il en est, se répercute directement sur les collectivités pour qui les transferts de charges, de plus en plus nombreux sont, mal voire pas du tout compensés par l'Etat, il n'y a pas là non plus matière à rassurer.

Le projet de Loi de Finances 2010 quant à lui est fondé sur une estimation de croissance du PIB (produit intérieur brut) de 0,75%, ce qui devrait signifier un début de reprise après le recul de 2,25 % constaté en 2009.

Le déficit devrait atteindre encore 116 milliards d'euros (contre 140 milliards prévus pour 2009), soit 8,2 % du PIB. La dette publique (ensemble des dettes de l'Etat résultant des emprunts que ce dernier a émis ou consenti) devrait approcher 84 % du PIB.

Hors plan de relance, les dépenses devraient se stabiliser et ne progresser qu'au rythme de l'inflation (1,2 % prévu en 2010), elles attendraient environ 353 milliards d'euros dont les 45 milliards d'intérêt de la dette.

Il y en aura bien une petite part pour nous, me direz-vous !

Le Plan de relance est reconduit à hauteur de 4,1 milliards d'euros.

Concernant les dotations de l'Etat aux collectivités, les crédits de l'enveloppe normée devraient suivre l'inflation, soit 1,2 % de plus.

A l'intérieur de cette enveloppe, la DGF et les autres dotations de fonctionnement ne progresseront, elles, que de 0,6 %.

Il est aussi prévu que les dotations d'investissements soient indexées de 1,2 %.

La progression 2010, il faut le noter, correspondra à environ 140 millions d'euros contre 427 millions en 2009...

Il est évident qu'au-delà du fait que cette indexation de 0,6 % ne sera pas suffisante pour assurer la péréquation au bénéfice des communes défavorisées, elle est bien inférieure aux besoins réels des collectivités locales en général.

Ce nouveau « coup de canif » va continuer d'assécher les ressources des collectivités qui vont devoir, pour nombre d'entre elles et à leur corps défendant, se retourner vers les ménages pour compenser au moins en partie, ce qui a été considéré comme un véritable abandon programmé de l'Etat.

D'un côté, les cadeaux fiscaux pleuvent, les banques sont protégées par l'Etat qui joue le rôle d'assureur et ferme les yeux sur les retraites chapeaux et les bonus, certains budgets augmentent confortablement (je pense qu'on en a tous entendu parler dans les médias).

De l'autre, les collectivités obligées par la loi de voter leur budget en équilibre, se voient accusées de tous les maux : elles sont responsables du déficit de l'Etat (il y quand même un peu de quoi rire !), elles sont trop nombreuses, leurs élus coûtent trop cher, etc. Avec la réforme des collectivités, le sentiment quasi-général au sein des exécutifs – toutes tendances confondues - est après l'abandon financier, c'est le démantèlement qui s'organise en véritable sabotage des collectivités avec le retour de la tutelle des Préfets et la fin des avancées de 25 ans de décentralisation.

Contexte local

Et l'Archipel dans tout cela me direz-vous...

Dans l'Outre-Mer il devra déjà trouver sa place et tirer son épingle du jeu car les besoins sont importants localement. J'insiste sur le terme « besoins » qui se traduisent ensuite en demandes et non pas le contraire, soit de dotations, soit de subventions d'investissement.

En ce qui concerne le contexte local, vous le connaissez comme moi.

Il n'est toujours pas brillant...La population est, à juste raison, toujours très inquiète pour son avenir et l'ambiance qui règne sur l'Archipel en est la preuve au quotidien.

Un véritable plan de développement économique, réaliste et concret doit intervenir maintenant rapidement pour redonner confiance à la population, aux entreprises et aux investisseurs potentiels, et faire jouer au Territoire le rôle qui est le sien dans son environnement géographique et économique. Je suis d'ailleurs ravie d'entendre maintenant tous les responsables parler d'un Archipel qui doit être une « tête de pont », ce discours que je porte depuis notre élection en 2001 a mis du temps à faire son chemin...

Au-delà du développement économique, il faut permettre à toutes les collectivités de disposer d'une garantie intégrale et pérenne de ses ressources fiscales. Il faut éviter une vassalisation, qui est d'ailleurs anticonstitutionnelle, d'une collectivité par une autre en la privant de compétences et du pouvoir fiscal ou en tout cas en ne le lui en donnant pas suffisamment.

Du côté des discussions avec l'Etat, il faut aussi pouvoir reprendre le dossier trop vite abandonné de la péréquation. Je m'explique en prenant exemple sur le budget de la Commune de Saint-Pierre : le budget principal se monte à un peu moins de 9 millions d'euros, la part des dotations de l'Etat représente environ 19 % des recettes, le reste vient pour la plus grande partie de la fiscalité locale et la part des droits et taxes à l'importation qui nous revient.

Pourquoi, à l'image de ce qui s'est fait en Polynésie, par exemple, et au vu des spécificités de la commune ne pourrions-nous pas négocier une péréquation avec l'Etat ? Ce dernier apportait au fond de péréquation, la même somme que celle qui correspond à l'effort local, pour solde de tous comptes. On ne parlerait plus de subventions d'investissement que l'on pourrait aller chercher derrière.

Certains autour de cette table et ailleurs se diront que j'ai dû mal dormir la nuit dernière, que c'est totalement utopiste et irréaliste... Je crois qu'il faut prendre la peine de faire le calcul de ce que cela représenterait et de ce que cela permettrait à la commune de réaliser sur son territoire.

Dans le système actuel de redistribution locale, cela peut certes sembler difficile. Il faudra donc sans doute, pour le bénéfice de tous, aller vers une évolution qui redonnera sa place à chacun.

Venons-en maintenant aux éléments qui vous ont été fournis dans le document préparatoire au DOB.

Repères/Dette

Au niveau des dépenses de fonctionnement tout d'abord.

Un peu plus élevées que celle d'une ville de même strate, elles restent cependant très raisonnables eu égard aux charges qui sont les leurs aux nôtres.

La masse salariale par habitant, qui est à Saint-Pierre de **833 €** au CA 2008 n'en est pas si éloignée, hors effet indexation indispensable ici.

Notre masse salariale représente autour de **60 %** de nos dépenses de fonctionnement contre **52,4 %** pour les villes de même strate en Métropole. Même commentaire que pour le ratio précédent en n'oubliant pas les services assumés par la seule Mairie.

Je voudrais insister un instant sur la progression de cette dette. Vous le savez, le travail a été long et difficile pour arriver à en faire baisser les annuités. Une restructuration a été indispensable, accompagnée par le remboursement anticipé de certains prêts très consommateurs d'intérêts.

Aujourd'hui, nous nous rapprochons de plus en plus du ratio national.

L'annuité de la dette par habitant reste cependant trop forte pour nous permettre d'emprunter pour l'instant mais il n'en demeure pas moins que notre capacité à investir à nouveau augmente régulièrement, et ça c'est un très bon indicateur de la santé de nos finances.

S'agissant maintenant des recettes de fonctionnement et notamment la part dotations et participations de l'Etat.

Les recettes sont plus importantes par habitant qu'au niveau national mais c'est exclusivement dû à la fiscalité locale, preuve que les Saint-Pierrais ne sont pas des enfants gâtés et qu'ils participent largement au budget de leur Commune.

La Commune de Saint-Pierre a perçu en 2009, **319 €** de DGF par habitant (c'est le bénéfice de l'amendement Girardin). Nous en étions à **242 €** l'an dernier, ce qui nous ramène sensiblement au niveau national alors, je me répète sans doute, que nous avons plus de services et des services que nous finançons seuls.

Constatations 2009 et Orientations 2010

Comme je le disais aussi l'an dernier, l'année en cours n'est pas complètement terminée, et mieux vaut toujours jouer la prudence, mais nous avons malgré tout d'ores et déjà une photographie assez précise de ce que sera l'exécution du budget 2009.

Sauf mauvaise surprise au niveau des recettes des deux derniers mois de l'année, nous devrions constater pour 2009 un niveau de dépenses un peu inférieur à celui initialement prévu et un niveau de recettes égal voire légèrement supérieur. C'est là à la limite où les choses sont un petit peu plus compliquées, mais c'est une moyenne établie en accord avec le service des douanes.

Pour 2010 et dans la logique que ce que nous avons impulsé depuis 4 ans, je vous proposerai à nouveau de bien veiller à conserver les acquis en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement

à travers la poursuite du nécessaire contrôle de gestion et la meilleure efficacité possible de la dépense publique.

Je sais par expérience que cela n'est pas facile et impose des choix qui ne sont pas toujours compris mais c'est indispensable pour nous assurer que les dépenses seront « équitables » et iront bien là où le besoin s'en fait sentir.

Le choix fait en 2008 d'entamer un vaste plan de formation et de professionnalisation des agents va se poursuivre en 2010. Comme en 2009, un programme ambitieux mais nécessaire va être mis en place en collaboration avec le CNFPT, à travers l'ATFPC.

Le premier point positif à retenir des formations jusque là mises en place, est que la motivation des participants est très forte, ce qui augure de bonnes perspectives pour le futur.

Chez l'ensemble des participants il a été souligné comme très important la richesse du travail en groupe, les échanges et la découverte des personnes (on sait que même si on travaille tous les jours avec les gens, on ne les connaît pas aussi bien que quand on a la possibilité de partager ce genre de choses que sont les formations).

Des demandes ou besoins de formations ont été formulées par les participants comme par exemple : la communication interne, le management et l'animation de groupes, l'organisation du travail, la gestion des situations de crise (urgence et quotidien), la gestion du stress ou encore, les finances locales et l'amélioration du fonctionnement du service.

La mise en place des outils liés à la GRH (gestion des Ressources Humaines) dédiés à la communication interne sera une de nos priorités pour 2010.

Cette première année répond donc tout à fait à l'objectif de la Commune de Saint-Pierre de professionnaliser l'ensemble des agents afin de rendre le meilleur service public possible.

Lors de mon déplacement de novembre, je me rendrai à Angers pour faire le bilan 2009 de ces formations et les prospectives 2010. De retour à Paris, je rencontrerai M. François Deluga, Président du CNFPT, ainsi que le Directeur Général.

Conformément aussi à nos engagements électoraux, nous entamerons en 2010 la réflexion sur la mise en place du « Point Info Service » ainsi que sur la création d'un spectacle interactif à l'Île aux Marins, en collaboration avec tous les acteurs potentiels de ce projet. Nous entamerons aussi un programme de réhabilitation des lieux et monuments historiques, la rénovation des terrains de jeux et poursuivrons nos efforts en matière d'environnement et de cadre de vie.

Dans le cadre du développement durable, nous ferons le diagnostic thermique des bâtiments municipaux ainsi que les études d'accessibilité de nos bâtiments aux personnes handicapées.

Dans le projet de budget, aucune augmentation de la fiscalité ne sera proposée.

Comme chaque année, nous établirons le Budget Primitif d'après les recettes constatées en 2009 tant pour les taxes communales que pour les rentrées liées aux droits et taxes à l'importation.

Enfin concernant l'investissement :

Les recettes prévues en 2010 serviront bien entendu et comme la loi l'exige d'abord au remboursement de la dette en capital.

Je vous proposerai d'affecter le reliquat qui pourrait, si tout va comme prévu, être de l'ordre de **400 000 €**, à la poursuite de certaines opérations dont l'aménagement de l'Étang Hérault (en l'occurrence la fin du chantier), l'entretien du patrimoine, la poursuite de l'équipement de nos services ou encore la réfection des rues de la ville, dans la limite de nos modestes moyens et avec nos équipes municipales.

Puis sur des opérations nouvelles comme la participation au fonds de concours pour l'enfouissement des réseaux (FACE), la réalisation d'un aménagement au carrefour Ange Gautier/Bruslé (très attendu dans le quartier) ou encore l'achat du terrain et les études préalables à la reconstruction du Centre Technique.

Viendra se rajouter à cela l'excédent qui sera constaté lors de l'examen du Compte Administratif. Cet excédent nous permettra de procéder à d'autres investissements ou de compléter les financements de l'État.

Comme les années précédentes vous l'aurez tous compris, ces sommes ne suffisent toutefois pas à mener à bien tous les investissements et travaux pourtant nécessaires. Nous serons, pour cet exercice encore, dépendants des subventions qui seront demandées à l'État et que celui-ci voudra bien nous accorder ou non.

A cet effet, je profiterai une nouvelle fois de mon séjour à Paris, dans le cadre des discussions avec le CNFPT et du Congrès des Maires de novembre, pour me rendre à différents rendez-vous demandés et pour la plupart d'ores et déjà obtenus.

Je rencontrerai entre autres, Mme Marie-Luce Penchard au SEOM, M. Jean-François Carengo, Directeur de Cabinet de Monsieur Borlo, au MEDDAAT, Monsieur Jean-Marc Rebière, Président du Conseil Supérieur de l'Administration Centrale de l'Etat, au Ministère de l'Intérieur.

Ce sera à nouveau l'occasion de discuter budget, dotations et perspectives d'avenir pour Saint-Pierre. Et si l'Etat veut bien nous aider, nous pourrions mener à bien les projets suivants :

- La réfection de la voirie urbaine ;
- les travaux d'eau et d'assainissement sur le secteur Anse à Pierre/Place Richard Briand pour le captage des eaux parasites ;
- la réhabilitation et mise aux normes du bâtiment SPSS abritant notamment l'Ecole de Voile.

En ce qui concerne la réhabilitation de la voirie, nous nous tournerons aussi vers le Conseil Territorial, dans le cadre des crédits du Contrat de Projets (que nous avons sollicités pour cette année, mais que nous n'avons malheureusement pas récupérés).

Je vous remercie de votre attention...

Monsieur P. SALOMON (Cap sur l'Avenir) : Madame le Maire, si vous me le permettez, j'aurais un petit discours à faire...

Madame le Maire,
Monsieur le représentant du Préfet,
Monsieur le représentant du Receveur,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

A la lecture du rapport transmis dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010, au nom du groupe "Cap Sur l'Avenir", je tiens à vous faire part des éléments de réflexion suivants :

Vous précisez que « Le présent rapport a pour objet d'apporter des éléments de réflexion dans le cadre des débats en Assemblée, afin de fixer les axes stratégiques de notre Commune et de les traduire en termes financiers et comptables dans le budget primitif 2010 ».

Nous ne pouvons que regretter le manque d'éléments financiers, ce qui ne nous permet pas d'appréhender de manière éclairée vos orientations politiques pour l'année à venir. En effet, les éléments transmis sont limités, en référence aux documents transmis à l'appui du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2009.

Nous supposons, Madame le Maire, que vous nous présenterez un budget équilibré, après avoir examiné les différents graphiques et transposé les sommes correspondantes.

Il aurait été utile de savoir si l'autofinancement dégagé par la commune couvre le remboursement de la dette en capital, et surtout s'il permet de financer les nouveaux investissements

Nous émettons des inquiétudes relatives aux prévisions des recettes douanières. Même si ces chiffres sont basés sur les estimations du service des douanes, aucun grand chantier n'étant prévu pour 2010, il est donc hasardeux d'estimer le montant des recettes 2010 sur les deux années précédentes, marquées elles par deux grands chantiers (l'hôpital et le barrage du goéland), qui ont donné lieu à des importations conséquentes de matériaux.

Vous jugez utile de préciser que les recettes de fonctionnement sont estimées sans la Taxe Locale d'Equipeement, cela pourrait laisser supposer que les 200000 euros environ que paient les administrés viendraient en sus de ces recettes, alors que nous savons que la TLE est destinée à l'investissement.

Les budgets annexes ne sont plus débattus au sein de cette assemblée plénière, mais au sein des commissions correspondantes. La création de ces annexes est une excellente initiative mais quelques éléments d'appréciation auraient été les bienvenus, de manière à pouvoir apprécier de manière globale les orientations politiques choisies.

Nous aurions pu, par exemple en examinant succinctement les éléments relatifs à la caisse des écoles faire part à cette assemblée de nos observations, mais nous saisissons malgré tout l'opportunité de ce conseil municipal pour le faire. En effet, comme vous l'avez argumenté Madame le Maire, il vous est possible de mettre un terme au financement des postes d'intervenants en milieu scolaire, cependant c'est un choix politique que nous n'aurions pas fait, pour diverses raisons que nous pourrions développer plus tard si vous le souhaitez. Et il est d'autant plus surprenant de la part de votre équipe que si l'on s'en tient à la stricte lecture de votre programme électoral, ou vous arguiez offrir une grande place aux enfants, vous vous engagiez à (je cite) «poursuivre l'initiation des petits aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, musicales et linguistiques dans les établissements scolaires ».

Nous souhaiterions en outre revenir sur la dotation supplémentaire obtenue par le député et vous indiquer quel aurait été le choix de notre groupe quant à son utilisation. Nous tenons à souligner, que le travail de votre équipe a assurément contribué à assainir le budget communal. Même si la situation est encore fragile, plutôt que de noyer cette subvention dans la masse des dépenses du budget de fonctionnement, nous aurions envisagé pour notre part, de les investir dans un projet plus conséquent pour la municipalité, plus ambitieux, et pourquoi pas en partenariat avec le conseil territorial et/ou l'Etat, sans endetter virtuellement la commune. En effet, il pourrait être intéressant de développer une piste de réflexion vers un projet de partenariat de développement pour la ville de Saint Pierre (réfection des chaussées, construction d'une école...) en demandant au conseil territorial et/ou à l'Etat d'amener leur part.

Dans cette logique, et à toutes autres fins utiles, nous vous renouvelons le soutien du groupe Cap sur l'Avenir et du député dans vos démarches d'obtention de financement auprès du gouvernement.

Nous souhaitons par ailleurs saluer votre initiative éco-responsable liée à l'envoi des documents sous format électronique, par le biais des clés USB.

En conclusion, nous regrettons donc de devoir pointer le manque de clarté apparaissant à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, et nous ne pourrions que ménager notre intérêt éveillé, en attendant patiemment votre proposition prochaine de budget primitif.

Merci de votre attention.

Monsieur BRIAND (Archipel Demain) : Si vous me le permettez, j'ai une intervention à faire, mais je n'ai rien préparé donc ce sera assez spontané sur un certain nombre de points.

L'an passé, nous avons formulé trois remarques, et force est de constater que sur ces trois remarques il y a quand même eu de votre côté une prise en considération. Alors volontairement ou pas, pour nous c'est un point positif. Ces trois remarques étaient les suivantes :

- la première concernait les projets à venir. On avait dit l'an dernier que vous vous étiez cantonnée à ce qui avait été fait auparavant. On voit au travers des éléments que vous nous avez donnés notamment l'élément en page 8 du document distribué qu'il y a une volonté de votre part, un recensement des travaux que vous envisagez de réaliser. Il y a tout de même quelques interrogations quant à leur financement. Je regarde d'année en année : en 2010, vous envisagez de réaliser des investissements à hauteur de 1.3 M€, ensuite vous envisagez en 2011 une augmentation de ces investissements de l'ordre de 14 % (soit 1 485 000 €, ensuite de 2011 à 2012 vous envisagez une augmentation de ces investissements, puis vous prévoyez une baisse. Est-ce que, par rapport à ce tableau là, c'est une volonté de dégager des priorités ?
- la deuxième : nous avons indiqué l'an dernier qu'il y avait peu de données. En s'interrogeant par rapport à cette remarque là, on est véritablement dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, on n'est pas sur ce que vous allez nous présenter d'une part en Commission des finances en décembre, et ensuite secondairement fin décembre . Cela me semble tout à fait logique. En tout cas, je constate, en règle générale, que quand on a des données intéressantes à montrer (ce qui est le cas, quelque part il s'agit d'un aveu de notre part), il y a beaucoup plus de lisibilité. Un véritable effort a été réalisé par vos personnels et je trouve que cela permet véritablement d'identifier les différents travaux que vous allez réaliser.
- La troisième : nous avons dit l'an dernier « comparons ce qui est comparable », on ne doit pas toujours faire référence aux strates métropolitaines. Je l'ai entendu dans votre discours, ce n'est pas évident de comparer. Je trouve que vous avez cette année moins accentué votre discours sur le sujet et j'en suis sensible. En page 2 « fréquentation des équipements » vous avez évoqué les différentes recettes bibliothèque/école de voile/manège. Comparons ce qui est comparable, ce qui serait intéressant sur ce même type de tableau, c'est de voir l'évolution des recettes et

des charges (ex : voir si les recettes sont en baisse pour des charges nettement inférieures), ce qui donnera des informations significatives (et inversement, s'il y a une augmentation considérable – en l'occurrence 200 % de hausse en recettes, de voir si les charges vont augmenter dans la même proportion).

En ce qui concerne les aspects strictement financiers, on note une maîtrise réelle de la dépense. Je pense que cela peut être d'autant facilité qu'au niveau de la masse salariale, elle est un peu moins importante, de l'ordre de – 1 à 2 %, il y a eu des départs à la retraite remplacés par des personnels jeunes, forcément moins coûteux en termes financiers.

Au niveau de la maîtrise des dépenses, vous l'avez souligné tout à l'heure et je pense que c'est un point important (vous êtes sensible à cela), il est important – pour les personnels et les élus – qu'on puisse avoir des formations dans le cadre de l'ATFPC. Nous vous invitons à poursuivre dans cette démarche. Dans la vie professionnelle, on n'avance qu'à partir du moment où on a des projets et si on a des formateurs qui viennent nous stimuler, je reste intimement persuadé que le service rendu par la suite à la population en est nettement meilleur.

Donc oui une volonté de maîtriser les recettes de fonctionnement.

Concernant les recettes, quelque 60 % d'entre elles sont liées aux taxes douanières donc si l'économie va bien, forcément, les finances de la municipalité iront bien aussi. On note par contre - et cela n'a pas été précisé sur le tableau de la page 7 « évolution des recettes de fonctionnement – une moyenne de 1.96/an. Je pense qu'il s'agit là d'une moyenne entre 2005 et 2009. D'accord. En réalité, entre 2008 et 2009, on s'aperçoit d'une hausse des recettes mais à périmètre constant, en réalité c'est nettement plus important que cela, parce que la TLE n'est plus intégrée dans les recettes de fonctionnement. Nous sommes d'accord ? D'accord. Ensuite, on peut y ajouter les revenus des immeubles, on sait qu'ils ont été transférés au CCAS. Si on fait un « package », en réalité, on arrive à périmètre constant à une évolution des recettes de fonctionnement approximative de 8 à 9 %. J'y intègre également la dotation supplémentaire, la quote-part de l'Etat. Nous sommes donc bien au-delà, ce qui signifie qu'en effet, on a une bonne maîtrise financière des dépenses de fonctionnement (on ne le nie pas), mais d'un autre côté il y a les recettes et là tous les saint-pierrais y contribuent.

D'un autre côté, on constate une baisse significative de la dette. Cela veut dire qu'au-delà de la structuration des travaux pendant une période de 4/5 ans, je pense qu'il va peut-être falloir déterminer des choix politiques, des orientations qui ne se cantonnent pas seulement à la réalisation des travaux, autrement dit avoir des projets qui soient peut-être plus structurants, porteurs, qui ne sont pas forcément coûteux mais qui pourraient permettre à la Municipalité d'avoir une image qui soit plus positive. Excusez-moi, il s'agit peut-être de la communication. Vous avez évoqué le fait qu'on soit un peu, localement, (je ne pense pas forcément la même chose) qu'il faille redonner confiance à la population (vous l'avez évoqué dans votre discours de présentation) et je pense que la Mairie a son rôle à jouer là-dessus. Il y a en effet certaines communes – même au Canada, où on essaie de mettre en avant une Mairie, parce qu'elle est dynamique (cela peut partir d'un slogan – ex : « fier d'être saint-pierrais »), des choses qui permettent au quidam d'avoir une image de la Mairie autre que le service rendu au quotidien.

Voilà mes remarques.

Petit bémol : l'année dernière, vous l'aviez dit aussi, que notre pays était fortement endetté « que de 1 270 milliards ». Quand on voit aujourd'hui le résultat, vous l'avez bien contextualisé, la France est un pays – parmi tant d'autres, il y a un contexte mondial – subissant de plein fouet cette crise mondiale.

Eu égard à ces constats, malgré tout l'Etat nous aide ! Pas assez, parce qu'on a localement des charges inhérentes à une commune quasiment de 25 ou 30 000 habitants, mais on ne peut, on ne doit pas dire, me semble-t-il, que l'Etat ne fait pas les efforts nécessaires. Dernièrement, on a pu bénéficier, dans le cadre du plan de relance de la « première louche » (excusez-moi, je ne sais pas si l'on va en avoir une seconde, c'est en tout cas à espérer), la Commune a bénéficié de 1.8M€ et ce sont quand même des travaux. C'est un engagement d'Etat, alors qu'il est endetté. L'Etat dit « investissons et permettons aux entreprises et par conséquent aux salariés de travailler ». Cela a forcément une incidence sur le taux de chômage.

Voilà ce que je souhaitais dire, en conclusion. Nous aurons peut-être plus tard le temps de revenir sur des points que je n'ai pas évoqués.

Madame CLAIREAUX : En ce qui concerne le recensement des travaux pour les années à venir, il est vrai que c'est la première fois qu'il apparaît au DOB. Par contre, le PPI y était déjà, nous y avons travaillé et il était bien présent dans l'esprit des conseillers avant cela.

Pour ce qui est des comparaisons avec les ratios métropolitains : elles sont en effet difficiles mais il faut bien trouver, malgré tout, des éléments à comparer. Je rajoute systématiquement que malgré les moyens qui sont les nôtres, il faut toujours prendre en compte le fait qu'on a tout de même une situation atypique par rapport à des communes de la même strate sur le sol métropolitain ou ultramarin d'ailleurs.

Au sujet de la fréquentation des établissements :

- en ce qui concerne l'Ecole de voile, les 196.5 % d'augmentation ne veulent pas dire grand-chose, d'autant que cette augmentation est tout de même beaucoup plus sensible la dernière année, et c'est cette année ou on a repris toutes les prestations jusque là offertes par le biais du Yacht Club. Nous avons en effet récupéré tout cela. Au niveau des recettes, c'est plus important, mais aussi au niveau des charges (mais l'augmentation est moindre, je vous rassure).
- Pour ce qui est du manège, c'est très fluctuant, dépendamment de la météo ;
- Au niveau de la bibliothèque, les résultats de l'année 2005 correspondent à une année de spectacles, à une époque où on ne les faisait pas payer mais en contrepartie, les gens prenaient une carte de membre afin de pouvoir y assister. Cela a provoqué une augmentation assez importante, Madame LETOURNEL, n'est-ce pas ?

Madame LETOURNEL : Voilà. En 2004, il y a eu le spectacle ayant pour thème « Les années fioles », avec un large public. Il n'y avait pas obligation de prendre la carte, mais du fait qu'il y avait eu un grand nombre de personnes venues le voir, beaucoup ont découvert la bibliothèque et ainsi, 388 cartes ont été prises cette année là. Les années suivantes, ça a diminué, car ce genre de spectacle ne s'est pas renouvelé. Un second facteur entre en jeu, soit l'accès aux postes internet, pour lesquels il fallait prendre sa carte de bibliothèque. En 2004, beaucoup de gens n'avaient pas encore internet, et ces 5 dernières années, les gens se sont équipés de plus en plus. La somme de 1 900 € correspond à 86 cartes de 22 € (prix de la carte). Il y a effectivement eu 86 cartes en moins, ce qui correspond en grande partie à ce qui était pris pour l'utilisation des ordinateurs et pour les grands spectacles. Un autre facteur entre en jeu, la gratuité de la carte votée l'année dernière pour les personnes âgées et les personnes disposant de minima sociaux, pour un total d'environ 20 cartes gratuites. Depuis 5 ans, on assiste à un boum des jeux vidéo, d'Internet, ces loisirs sont plus faciles d'accès, plutôt que de venir en Bibliothèque où c'est plus culturel. Voilà comment cela se justifie.

Madame PERRIN : Combien de cartes y a-t-il de vendues par année en moyenne ?

Madame LETOURNEL : En 2004, il y en avait 388. Nous en sommes aujourd'hui à 278. Il s'agit des cartes pour adultes, celles des enfants et maintenant des personnes âgées ou à minima sociaux étant gratuites. D'un montant de 22 €, la carte est accessible à tout public.

Madame PERRIN : Cela fait tout de même peu par rapport à la population.

Madame LETOURNEL : Effectivement. Pourtant, chaque année nous allons vers les écoles, des créneaux leurs sont réservés.

Monsieur BRIAND : Et concernant l'Echo des Caps ?

Madame CLAIREAUX : Tout à fait, j'allais y venir. Effectivement, la baisse est significative. Cela est déjà dû au fait que l'Echo n'est quasiment plus du tout utilisé pour tout ce qui est publicité. Les gens passent systématiquement par le site « cheznoo.net », au détriment de l'Echo. Au-delà de cela, il y a une baisse réelle de la vente du journal, c'est un sujet auquel on réfléchit, et nous allons devoir prendre de réelles décisions. Un partenariat avec des privés pourrait nous amener à diminuer le coût de l'Echo (ou le rendre gratuit), ce qui nous permettrait de le distribuer seulement.

Nous avons auparavant des commerçants qui « jouaient le jeu », bénéficiant d'une imprimerie à leur disposition (c'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait durant des années), mais maintenant, lorsqu'ils ont à réaliser un feuillet, ils le font imprimer au Canada plutôt qu'à Saint-Pierre. Je trouve cela dommage, ils pourraient peut-être faire fonctionner une imprimerie locale, cela ne vaudrait que mieux ! En tout cas, le prix pratiqué à l'Echo des Caps ne pouvait pas être le seul facteur ayant fait qu'ils sont allés ailleurs (y a-t-il des facilités, on ne sait trop rien), en tout cas, l'argent part ailleurs et cela n'est pas justifié !

La réflexion autour de l'Echo est toujours en cours, il existe quelques pistes sur lesquelles nous travaillons et j'espère qu'elles aboutiront dans les mois à venir.

Dernière chose : cela me fait sourire mais c'est normal puisque c'est votre côté politique qui ressort ! La dette nationale est énorme, effectivement, l'Etat nous aide, certes, j'en suis consciente et je suis la première à le dire. Après, les constats que j'ai faits (d'abord dans mon intervention tout à l'heure) c'est au niveau national et ce qu'on est amenés à constater au niveau des collectivités (où c'est vraiment très mal vécu). Au niveau de la Commune de Saint-Pierre, je n'ai jamais caché ma satisfaction, que ce soit pour la façon dont a été menée la discussion autour du Protocole de restructuration budgétaire, même si cela a été un moment difficile. Je ne peux faire autrement que reconnaître que l'Etat nous a aidés, comme je reconnais qu'il nous a aussi aidés l'an dernier dans le cadre du FEI et j'espère bien convaincre pour que nous puissions cette année au moins effectuer une nouvelle tranche d'eau et d'assainissement. Je verrai ce que cela donne.

Monsieur BRIAND : Nous sommes entièrement d'accord. Mais parfois, ce que peut retenir la population (en dehors d'une volonté politique) c'est véritablement se soustraire de cela pour dire que l'Etat est présent. Indépendamment d'ailleurs d'un parti politique ou de quelque chose. Quand je parle de l'Etat, de la Nation, c'est le Pays tout entier, c'est-à-dire qu'à un moment donné, quand on obtient de l'argent, c'est ce que quelqu'un a payé. Aujourd'hui, personne n'est en mesure de payer cette dette donc nous on contribue en réalité à ne payer que les intérêts (je ne sais plus d'ailleurs si on le fait, et il n'y a même pas encore assez par rapport à l'impôt sur le revenu, et ça veut dire qu'en réalité, quand on demande davantage (et chaque commune le fait, on cherche à « tirer la couverture vers soi »). Vous voyez l'image !

Madame CLAIREAUX : Je la vois.

Pour en revenir aux interrogations de Monsieur SALOMON, je prends acte du « manque d'éléments financiers ». Ce sont ma foi des éléments qui contenaient un certain nombre de chiffres, même si on ne voyait pas précisément l'état d'exécution du budget aujourd'hui. Sur une moyenne établie, on est tout à fait dans les normes, ce qui me permet de vous dire qu'on n'aura pas de déficit d'ici la fin de cette année. Je ne peux pas inventer des chiffres que je n'ai pas. Jusque maintenant, on a rempli mensuellement le « quota » attendu de recettes fiscales. Je n'ai pas plus de chiffres à vous communiquer pour l'instant !

Monsieur BRIAND : Si vous me le permettez, j'essaie de voir cela un peu de l'extérieur : « quand vous donnez des chiffres, ils sont appréciés, et quand vous ne donnez pas de chiffre, on le constate ! »

L'autofinancement sert au remboursement de la dette, ainsi qu'aux investissements à réaliser – c'est d'ailleurs ce que j'expliquais tout à l'heure dans mon intervention – Il faut voir que nous parlons de sommes assez restreintes : sur un budget de presque 9 millions d'euros, cela nous permettra de réaliser des travaux – dans l'état actuel de mes connaissances au niveau des chiffres – pour 400 000 € au moment du budget primitif. C'était 0 l'an dernier. Maintenant, l'autofinancement – sauf à faire des économies encore sur les frais de fonctionnement – je ne vois pas comment, à moins d'augmenter les impôts, on aurait un autofinancement supérieur ! Pour les recettes, c'est la même chose, on essaie de suivre, il y a des craintes, comme vous, sur l'activité économique de l'an prochain. Le barrage a constitué un gros chantier mais il s'agissait de béton, donc ce n'est pas ce qui rapporte le plus en matière de droits et taxes à l'importation, l'hôpital, certes mais je pense qu'on en a encore au moins pour un an, et les équipements devraient dans ce cas coûter fort cher, avec un bon montant de droits et taxes pour l'année à venir. Nous avons, c'est vrai, toujours cette crainte là, et cela nous contraint d'une année sur l'autre, avec les mêmes incertitudes, et ce tant qu'il n'y aura pas de réel Plan de relance économique nous permettant de nous projeter dans l'avenir, en sachant que pour les dix années à venir, des recettes pérennes nous permettront de fonctionner en toute tranquillité et d'avoir la certitude de financer les projets sur le long terme. Depuis quelques années, tous les ans nous modifions le Plan pluriannuel d'investissements car nous ne sommes pas en mesure de réaliser les travaux d'une année sur l'autre. C'est effectivement une vision à court terme, mais malheureusement, les données économiques en ma possession – et ce sont les mêmes que les vôtres - ne me permettent pas de me projeter plus loin dans l'avenir et d'avoir des certitudes quant aux recettes. Tout ce que je sais pour l'instant, c'est que la Douane ne devrait pas (au niveau des taxes communales c'est un peu différent) nous demander de revoir les chiffres à la baisse pour cette année, au vu des constatations. Le mécanisme veut qu'au vu des recettes de l'année en cours, on se projette sur l'année suivante, avec un pourcentage de risque d'erreur, dans un sens ou dans un autre. Les évolutions sont toutefois constatées au mois le mois et des corrections sont apportées par poste si on ne peut réaliser certaines opérations. La structure même du budget fait que cela reste très aléatoire. Je le conçois bien mais je ne suis pas en

mesure de vous apporter des réponses précises. L'idéal serait de se baser sur des recettes qui soient autres que les rentrées fiscales et douanières. On pourrait imaginer, par exemple, une transformation des droits et taxes à l'importation en recettes (taxe d'habitation ou communale) nous permettant d'asseoir une certaine stabilité. Par contre, il ne faudrait pas que le Conseil territorial maintienne ces taxes, obligeant la population à payer deux taxes différentes. Nous avons besoin d'une réforme en profondeur de la fiscalité, il nous faut nous pencher sur le moyen d'obtenir des recettes bien moins aléatoires que celles que l'on connaît aujourd'hui.

Monsieur BRIAND : Le problème est exactement le même pour la collectivité.

Madame CLAIREAUX : Je n'en doute pas une seconde, ce sont exactement les mêmes problèmes. Nous aurions tous besoin d'un peu plus de stabilité, d'avoir plus de perspectives.

Pour ce qui est de la Caisse des écoles, ou les autres organismes, comme le CCAS, leurs budgets, conformément à la loi (je ne l'ai pas inventé) ont été différenciés et il n'y a pas à discuter en Conseil municipal des orientations que prendront ces établissements.

Pour ce qui a trait aux intervenants, je me suis longuement exprimée sur le sujet. Mon programme – que je connais bien et que j'avais ressorti parce que j'étais sûre qu'on allait me le mettre sous le nez – dit qu'on est effectivement tout à fait dans une logique de « poursuite de l'initiation des petits aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, musicales et linguistiques dans les établissements scolaires. Je maintiens qu'il n'y a jamais eu d'écrit, où que ce soit, indiquant qu'on maintiendrait les intervenants dans les conditions actuelles. C'est une compétence qui relève de l'Education Nationale, chacun a eu le temps d'y réfléchir et de travailler. Si les directeurs ne l'ont pas fait, s'ils n'ont pas fait leur travail pour trouver une solution – je suis très claire là-dessus -, ça n'est pas vers la Mairie qu'il faut se tourner pour essayer de régler le problème. Je pense qu'on est vraiment dans une compétence qui ne relève pas de la Mairie. Nous avons pris la relève. Monsieur PEN, là-dessus, a effectivement été un visionnaire, comme je l'ai entendu sur les ondes, l'Education Nationale depuis a changé les choses et mis ces deux matières au programme et donc à partir de ce moment là, il faut s'organiser. Par contre (et les directeurs l'ont bien compris, puisque j'ai reçu les projets depuis pour différentes interventions), ils seront financés – dans une mesure raisonnable bien entendu - sur des projets précis, leur permettant de fonctionner aussi bien avec les matières artistiques que les langues (pas forcément que l'Anglais d'ailleurs), d'une manière différente, pas à travers les intervenants. Je suis ferme là-dessus et n'y reviendrai pas !

Au sujet de la dotation obtenue par le Député. Cette dotation avait pour objet de combler le déficit dû à nos charges structurelles. Si la dotation de 445 000 €, octroyée par l'Etat, était utilisée en investissement, cela signifierait en faisant un rapide calcul par rapport aux chiffres présentés tout à l'heure, que l'on aurait un déficit quelque part et que l'on pourrait équilibrer le fonctionnement. Il s'agit bien d'une subvention de fonctionnement, c'est inclus dans les dotations de l'Etat et après tant mieux si cela nous permet de dégager un peu d'autofinancement, ce qui est le cas d'ailleurs, car les 400 000 € en question, il ne faut pas croire qu'ils soient tombés du ciel, il y a quelques recettes supplémentaires mais aussi la dotation grâce à l'amendement GIRARDIN qui fait que l'an prochain, on pourra disposer de quelques centaines de milliers d'euros d'autofinancement pour pouvoir faire des travaux et investir au bénéfice de nos services et de la population. En tout cas, on ne peut prendre ces 445 000 € et les imputer directement à la section d'investissement : c'est impossible, on ne peut absolument pas fonctionner comme cela !

Madame PERRIN : Ce qu'on voulait dire, effectivement, en comptabilité, on ne va pas retracer les 445 000 € en fonctionnement pour les mettre en investissement. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux mais l'an dernier, on avait tout de même parlé en séance de mettre 200 000 € en réserve d'un côté, 250 000 pour le risque juridique je crois, ce qui veut dire qu'on a mis par exemple en réserve 450 000 €. Cette année, justement, vous allez dégager...

Madame CLAIREAUX : On n'a pas mis en réserve 250 000 €... Il s'agissait de 200 000 € de dépenses imprévues suite à l'affaire des stations de refoulement.

Madame PERRIN : Il n'y avait pas 200 000 € ?

Monsieur POIRIER : Il s'agit de trésorerie.

Madame CLAIREAUX : Ce n'est pas la même chose.

Madame PERRIN : En fait, ce qu'on veut dire c'est ne peut-on pas utiliser tout cela pour de l'investissement pur et simple. Par contre, plutôt que de faire des petits projets – nous l'avons dit tout à l'heure – le budget communal se porte nettement mieux par rapport à ce que l'on a connu les années précédentes, on aurait pu utiliser cet argent là par un jeu comptable pour investir sur un projet bien plus conséquent. C'est un choix qui vous appartient, l'équipe de la Majorité. On a certainement dû vous parler du choix qui aurait été le nôtre mais les électeurs en ont décidé autrement. Nous aurions donc choisi de l'investir différemment sur plusieurs années en collaboration avec l'Etat et le Conseil territorial...

Monsieur SALOMON : Je suis parti du montant de la dotation supplémentaire, à quelque chose près, mais s'il y avait possibilité de réaliser un emprunt, sur 5 ans, la Commune pourrait disposer (j'arrondis les chiffres) d'1 940 000 €, sur 15 ans de 4 370 000 €. Donc ces 400 000 €, plutôt que de les investir tous les ans, permettraient d'un coup d'avoir beaucoup d'argent et d'investir...

Madame CLAIREAUX : Sauf que d'ici là on ne fait rien d'autre ! Ca veut dire qu'on n'est pas en mesure de répondre aux besoins des services, que tous ces petits travaux qui coûtent parfois 100 000 € ou quelques dizaines de milliers d'euros, nous ne serions pas en mesure d'y répondre non plus, parce que notre autofinancement ne nous le permettrait pas. Si on ponctionne les 400 000 € pour les mettre de côté, il est clair qu'on ne sera pas en mesure de faire quoi que ce soit d'autre, sauf à avoir automatiquement l'aide de l'Etat ! Et croyez-moi que si l'Etat se rend compte qu'on « met dans notre petit bas de laine » 400 000 €, ils se feront un plaisir de nous refuser les aides demandées et de nous dire, à raison, d'utiliser nos fonds.

Madame PERRIN : La discussion porte sur l'absolu, la somme pourrait être moindre, le but étant de réaliser un investissement plus conséquent (exemple un projet d'école). Il s'agissait là d'une réflexion.

Madame CLAIREAUX : Nous aurons, lors de la présentation « PowerPoint » des projets structurants, à l'exemple du Centre technique, qui coûtera fort cher. Nous aurons encore, pour les deux années à venir, à mon avis, une situation difficile à laquelle nous devons faire face, eu égard à notre endettement. Il est prudent de ne pas envisager d'emprunter pendant les deux années à venir. Par contre, nous devrions être plus à l'aise par la suite et pouvoir repartir de manière raisonnable sur des bases nous permettant d'inscrire les 20 % demandés au titre du financement Commune, à l'occasion des demandes de subvention faites à l'Etat. Pour le moment, la situation est plus délicate, c'est vrai, car quand on va demander une subvention à l'Etat, 9 fois sur 10 on demande 100 % à l'Etat. C'est là où c'est plus difficile, mais les 400 000 €, pour l'instant, ne nous permettent pas un autofinancement suffisant pour des gros travaux sans laisser de côté tout ce qui reste indispensable pour la Mairie et nos concitoyens. C'est un choix avec lequel vous pouvez certes ne pas être d'accord, je l'entends bien, mais cela ne serait pas raisonnable de dire aux gens qu'ils devront encore patienter des années pour des travaux qu'ils attendent déjà parfois depuis un moment.

Monsieur SALOMON P. : C'est quelque chose qui peut être envisageable, dans les années à venir...

Madame CLAIREAUX : Ce sera effectivement beaucoup plus facile car on aura les coudées plus franches dans la mesure où on aura moins d'emprunts à rembourser, et on a encore là un petit pic où il faut se montrer raisonnable mais surtout, nous ne devons pas repartir dans une spirale qui nous ramènerait les mêmes difficultés que celles que l'on a connues dans les années passées.

Monsieur BRIAND : Ce qui doit motiver un emprunt, vous l'avez dit, forcément, c'est un projet structurant, c'est important. Par contre, il ne faut pas exclure le fait qu'on a actuellement des taux excessivement bas et que forcément, si emprunt il y a, lié à un projet, si on emprunte sur 5 ou 10 ans à taux fixe, cela peut être très intéressant. Il y a eu une époque où forcément les taux étaient un peu plus conséquents, et si on est amené à devoir mettre en avant des projets structurants (2012-2013) et qu'à ce moment là les taux sont un peu plus importants, en réalité on va être amené à payer beaucoup plus d'intérêts que si le projet avait été un peu anticipé. Je vous rejoins sur le fait que si on a des projets conséquents et qu'après on va demander l'argent à l'Etat, sans nul doute qu'on va certainement essayer une fin de non recevoir. Par contre, si c'est un projet structurant, dans un contexte régional, avec une volonté d'asseoir ce projet là sur un développement économique, là je pense que l'Etat serait en mesure de bien comprendre la finalité du projet. Le but n'est pas d'avoir de l'argent, c'est de mettre en place des projets et de faire en sorte qu'entre les prestations offertes, il y ait plus ou moins un jeu d'équilibre (tout en sachant qu'ici, par rapport à la population, le solde est « au 4^{ème} sous-sol »).

Madame CLAIREAUX : Y avait-il autre chose ? Non. Nous allons donc en venir au « PowerPoint ».

Les commentaires suivants sont formulés :

INTRODUCTION :

Madame CLAIREAUX : En premier lieu une augmentation des dotations de l'Etat de 0.6 % par rapport à 2009. Cela ne nous permet pas d'avoir suffisamment de visibilité non plus. Je ne fais pas ce genre de réflexion gratuitement. C'est une réalité, un budget où 60 % des ressources dépendent assez étroitement de l'activité économique et que celle-ci est mauvaise, cela est toujours une situation difficile d'où mon idée de péréquation que j'ai déjà développée auprès de certains ministères. C'est quelque chose qu'ils n'ont pas forcément envie d'entendre, il faut être clair. Mais cela ne m'empêche pas d'en parler à nouveau et cela nous permettrait de ne pas avoir le souci, année après année, de demander des subventions d'investissement (comme c'est le cas aujourd'hui). Ce serait quand même un confort par rapport à ce que l'on vit et aux incertitudes qui sont les nôtres pendant une bonne partie de l'année.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER :

Madame CLAIREAUX : Il est vrai que le plan de relance de l'Etat, lorsqu'on regarde ce qui est arrivé sur l'Archipel, pour nous cela a été l'opération eau-assainissement : cela a été une bonne opération, elle était même indispensable. Mis à part cela, je ne suis pas sûre que les autres chantiers mis en route grâce au plan de relance auront un effet au-delà de 2010 sur l'Archipel.

Monsieur BRIAND : Initialement, le plan de relance allait jusque fin 2010 de toutes façons.

Madame CLAIREAUX : Oui mais cela aurait pu être l'impulsion qui permette derrière de mettre en route un certain nombre de choses. Je ne l'ai pas vu comme ça, sans vouloir être pessimiste, mais je n'ai pas l'impression qu'il y aura une conséquence positive, mis à part le fait qu'on aura pu réaliser une tranche du chantier eau-assainissement.

En ce qui concerne la grippe A – je ne vais peut-être pas faire sourire les gens en disant cela – mais je finis par me demander si c'est « l'épouvantable homme des neiges que personne n'a jamais vu », ce que c'est exactement ! On est en train de faire beaucoup de choses autour de ça, beaucoup de bruit, je pense qu'on est aussi en train de traumatiser les gens – et je peux comprendre qu'ils aient peur pour certains – quand ils ont des personnes âgées ou des enfants en bas âge près d'eux -. La grippe, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle tue, et qu'elle soit A, B ou C, je ne suis pas sûre que ça va changer grand-chose. Qu'on soit prudent, d'accord, qu'on en fasse trop, non.
(changement de disque)

Le budget primitif en préparation doit donc s'insérer dans le contexte d'efforts nécessaires qui pourront permettre le retour à l'équilibre des comptes publics, et tenir compte à la fois des risques et des opportunités. A ce sujet, nous allons effectivement tâcher de le faire ensemble, afin de pouvoir fonctionner dans des conditions optimales, tout en nous permettant d'inscrire un certain nombre de travaux d'investissement allant dans le sens de l'action de nos concitoyens, du contribuable, des usagers.

Dès lors, la réflexion sur l'amélioration progressive de la gestion publique locale reste une nécessité. Il faut effectivement que l'on soit à la fois très souples et strictes dans notre façon de faire et dans notre vision des choses. Contrairement à ce qu'on peut croire, les deux termes ne sont pas incompatibles, nous pouvons être souples dans notre façon de gérer le budget, tout en sachant que là où iront un certain nombre de sommes que l'on a engagées, elles auront la meilleure efficacité possible de la dépense publique.

Le vaste plan de formation et de professionnalisation des agents est réellement un élément qui va nous permettre de rendre le meilleur service public dans la Ville de Saint-Pierre.

LES INTERETS DE LA DETTE :

Madame CLAIREAUX : La capacité de désendettement est passée de 27.5 ans à 5.6 ans. C'est tout de même assez extraordinaire en 5 ans. Cela laisse présager, d'ici 3 ans, d'avoir des possibilités plus intéressantes de pouvoir emprunter à nouveau.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE :

Madame CLAIREAUX : En ce qui concerne le profil d'extinction de la dette, nous en sommes à 400 000 / 500 000 € de remboursement en capital et en intérêts. Cela demande jusque là une certaine prudence.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Madame CLAIREAUX : Il conviendrait d'avoir une augmentation plus importante que celle-là. Cela dépend de l'activité économique, et pas de la seule commune de Saint-Pierre.

LES DONNEES 2010 :

Madame CLAIREAUX : Il a fallu beaucoup batailler pour obtenir ces 445 000 € supplémentaires. Je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est un amendement obtenu par la Députée, c'est un travail qu'elle a mené à bien. Il y a aussi eu un long travail de fourmis avant pour pouvoir convaincre et faire en sorte qu'il y ait un certain nombre de données prises en compte (à l'époque de François BAROIN, lorsqu'il était ministre de l'Outre-Mer, c'est lui qui a donné l'impulsion, il faut être clair).

LES DOTATIONS DE L'ETAT :

Monsieur BRIAND : Ne s'agit-il pas là de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ?

Madame CLAIREAUX : Effectivement, il s'agit d'une inversion.

LES RECETTES DOUANIERES :

Madame CLAIREAUX : Elles augmentent, mais très lentement. Les prévisions pour 2010 sont raisonnables, et comprennent les constatations perçues avec projection.

QUELQUES ACTIONS NOUVELLES EN 2010 :

Monsieur BRIAND : Sur les 3 avant-derniers points, quels seront les modes de financement pour ces actions ? D'où viendraient les subventions ?

Madame CLAIREAUX : Ce serait de l'autofinancement. En matière d'environnement et de cadre de vie, au fur et à mesure que seront déclinées les actions, nous pourrions le préciser (autofinancement + subventions demandées). Pour ce qui concerne la réhabilitation des monuments historiques, j'espère que cela pourra se faire en étroite collaboration avec le Service Jeunesse et Sports. Pour le Monument aux Morts, dont l'entourage est en très mauvais état, et cela m'inquiète un peu, nous essaierons de nous tourner vers une caisse de l'Etat destinée à financer ce genre de travaux, en liaison avec les anciens combattants.

Monsieur BRIAND : Concernant l'Ile aux Marins, dans le cadre du Contrat de Développement, il existe une enveloppe prévue, de l'ordre de 1 M€ (dans le cadre du Xème FED). Les sommes sont mobilisables, le Conseil Territorial en sera destinataire via le FED. Allez-vous être partie prenante dans ce projet là ?

Madame CLAIREAUX : Dans le cadre du projet de développement, nous n'avons pas été intégrés à la hauteur des projets de la Commune dans ce contrat de projet, ce qui fait qu'aujourd'hui, on a été touchés pour 1 250 000 € (en théorie car nous ne les avons pas touchés sur la réhabilitation des chaussées), pour le reste, des crédits ont déjà été utilisés dans le cadre de la rénovation de certains bâtiments de l'Ile aux Marins. D'autres crédits seront sollicités, l'idée étant de pouvoir cofinancer tous ces projets pour les mener à bien.

Monsieur BRIAND : Cela pourrait être dans ce type de partenariat, pour mobiliser des sommes, car je pense qu'elle est assez conséquente, la répartition se fera sur 5 ou 6 ans (150 000 €). Il faudra sur cette fiche des opérateurs pour mettre en avant ce type de dépense. Apparemment, la Mairie peut être aussi partie intégrante de ce type de projet si tant est qu'elle est sollicitée ou si elle souhaite éventuellement mettre en avant ses compétences, puisqu'il y a des compétences, notamment au niveau des agents, et surtout liées à la connaissance ...

Madame CLAIREAUX : ... Là c'est par rapport au spectacle interactif. Dans ce cas, cela sera essentiellement du fonctionnement, dans le sens où ce sera un gros travail au niveau de la recherche, des acteurs, au niveau des tous ceux amenés à intervenir. L'investissement concernerait plutôt le doris, les quelques bâtiments à rénover ou construire, ce ne sera pas la part la plus importante, ce sera d'abord du fonctionnement.

Monsieur BRIAND : En cela, je vois en cela un projet structurant, avec une volonté de permettre aux touristes de se déplacer sur un lieu un peu hors norme et au travers de ce que vous venez de dire, je reste intimement persuadé que dans ce cas là une démarche auprès des services de l'Etat peut être de nature à pouvoir espérer notamment des financements.

Madame CLAIREAUX : C'était prévu.

Monsieur BRIAND : Je me soustrais de la fonction que j'ai aujourd'hui, je souhaite d'ailleurs faire la part des choses. Vous l'avez indiqués, on peut être amenés à travailler ensemble, je souhaite faire la part des choses, surtout en réunion municipale, par peur éventuellement qu'il y ait des dérives.

Madame CLAIREAUX : On ne va pas rentrer, effectivement, dans ce genre de discussions là. C'est tout à fait en dehors. Il s'agissait simplement de préciser que nous avons déjà commencé à réfléchir à cela bien entendu et que les partenariats seraient multiples pour réussir à mener à bien ce projet là. C'est effectivement un projet joli et structurant.

ACCELERATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Madame CLAIREAUX : Le diagnostic thermique des bâtiments municipaux nous aidera vraiment à détecter, bâtiment par bâtiment, les problèmes de pertes de chaleur. Cela est assez extraordinaire, je n'imaginai pas qu'on pouvait obtenir de tels résultats avec une petite caméra.

Monsieur BRIAND : Vous savez qu'il existe en Métropole, par le biais d'une société, la possibilité, au travers de données satellites, d'avoir une idée des pertes.

Madame CLAIREAUX : Oui. Nous devons effectuer des travaux, suite à cela, et nous amener à faire quelques économies, non négligeables. Eventuellement, les travaux pourraient être effectués par nos équipes, selon leur ampleur bien entendu.

Monsieur SALOMON : Est-ce que par la suite ce type de diagnostic pourrait être effectué au bénéfice des privés ? Cela permettrait aux personnes propriétaires de maisons anciennes notamment de ...

Madame CLAIREAUX : ... A partir du moment où on a cette caméra, autant l'utiliser autant que faire se peut. On commence à l'utiliser égoïstement, au bénéfice des services municipaux, mais cela aura un impact certain. On pourra se dire après qu'à la demande on pourra faire le diagnostic pour les privés, tant qu'un privé lui-même n'aura pas fait l'acquisition de ce type de matériel. L'étude d'accessibilité de nos bâtiments aux personnes handicapées doit faire l'objet d'un travail, ne serait-ce qu'au niveau de la salle des délibérations. Des réponses physiques sont attendues à court terme pour faire face aux incapacités qui sont les nôtres aujourd'hui.

Concernant la réflexion sur l'utilisation de véhicules écologiques, j'insiste sur le mot REFLEXION, dans le sens où cela ne semble pas être si évident. Nous sommes à 5 000 km de la Métropole et le Canada n'est pas un pays tellement écologique, il faut donc bien y réfléchir.

2010 : LA PROFESSIONNALISATION, UNE PRIORITE :

Madame CLAIREAUX : Quand on parle de l'ensemble des acteurs de la Commune, j'insiste sur ce fait, quand on parle de l'ensemble des acteurs de la Commune, cela englobe également tout le Conseil municipal, parce qu'il est clair que si on peut marcher du même pied, en même temps, je pense qu'on pourra faire beaucoup de choses intéressantes tous ensemble, plutôt que de se disperser. On voit au quotidien ce que cela donne.

Concernant la mise en place GRH dédiés à la Communication interne, on vient d'avoir une mission d'expertise effectuée par une personne du CNFPT. Cela a vraiment été très intéressant. Cela nous a permis de réfléchir de manière accélérée sur les besoins qui sont les nôtres en la matière. Cette personne est également allée à Miquelon pour la même expertise, ainsi qu'au Conseil territorial.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2010 :

Madame CLAIREAUX : La réfection des rues de la Ville, puisqu'il y aura 2 demandes de subventions (nous allons réitérer celle au Conseil territorial, et faire une nouvelle demande à l'Etat).

La reconstruction du Centre technique représente un gros projet pour la Commune de Saint-Pierre. Cela nous permettra, de manière identitaire, pour les personnels municipaux, de se retrouver en un même endroit, pour pouvoir travailler dans des conditions optimales. Aujourd'hui cela n'est pas le cas,

nos équipes sont pour la plupart dispersées et ne travaillent pas forcément dans des locaux adaptés. Il devient urgent de pouvoir répondre à ce besoin.

Le carrefour Ange Gautier/Bruslé représente un aménagement urbain qui va nous permettre de répondre à une demande des gens du quartier utilisant cet endroit, de surcroît assez dangereux. Il répond à une demande de personnes désireuses d'avoir un petit coin aménagé pour venir s'y reposer à l'envie. Nous essaierons donc de faire plaisir à tout le monde.

La rénovation du bâtiment SPSS devient urgente. Nous en avons déjà parlé l'an dernier et de gros travaux s'imposent.

LES REGIES MUNICIPALES :

Madame CLAIREAUX : La réflexion menée porte sur le fait qu'on a une taxe sous forme de forfait, et on ne fait pas du tout la part du service rendu et de l'eau réellement utilisée dans les foyers. L'idée est à terme de séparer les deux, afin que chacun paye l'eau qu'il consomme, quelle que soit la tranche d'impôt (à la limite en exonérant les contribuables dans des situations difficiles). Mais cela prendra du temps, avant qu'une solution juste et équitable puisse être prise.

Madame LEGASSE : Vous pensez à quel type de moyen, à des compteurs par exemple pour la consommation des ménages ?

Madame CLAIREAUX : Ca peut être cela, il y a plusieurs options. Le seul moyen de quantifier l'eau par ménage c'est malgré tout le compteur. Nous avons aujourd'hui des gens devenus un peu plus pressants par rapport à cela et qui nous disent qu'ils souhaitent franchir le pas car ils ne consomment pas beaucoup d'eau et paieraient moins que ce qu'ils payent aujourd'hui.

Concernant les opérations qui pourraient être menées :

- les études pour la première tranche de réhabilitation du réseau d'eau potable concernent sans doute 5 années de travaux afin que l'ensemble du réseau soit remis à neuf. C'est le lien dont je vous parlais tout à l'heure avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la raison pour laquelle je sollicite un rendez-vous à Jean-François CARENCO, Directeur de Cabinet de Jean-Louis BORLOO. Ce sera d'autant plus profitable, sans doute, que c'était lui qui était Préfet à Saint-Pierre et Miquelon en 1997 lorsque le schéma directeur a été établi. Il comprendra bien la situation et il verra bien où nous en sommes précisément, et on lui amènera force détails sur les raisons qui font qu'aujourd'hui, alors qu'on devrait avoir quasiment terminé, on en est loin ! Cette rencontre est donc très importante dans le programme de notre séjour en Métropole.

Nous ferons poser deux compteurs industriels cette année (dépôt à sable de la Société ALLEN MAHE et quai du Commerce) afin que nous puissions mieux nous rendre compte des quantités d'eau utilisées.

Monsieur DETCHEVERRY : Puis-je ajouter un point ?

Madame CLAIREAUX : Bien sûr.

Monsieur DETCHEVERRY : Notre objectif est qu'aujourd'hui, la taxe sur l'eau est assise sur les propriétés bâties. Or, les deux éléments que vous citez sont des endroits où on est sûr qu'il y a précisément des branchements à l'eau, mais comme il n'y a pas de bâti, il n'y a donc pas de taxe perçue. Nous avons beaucoup travaillé l'an dernier sur l'égalité en terme de redevance – on s'est rendu compte qu'il y avait environ 300 bâtiments qui ne payaient pas l'eau – et cette recherche nous également permis de localiser quelques points où il n'y avait pas de bâti mais un branchement.

Madame CLAIREAUX : Il va donc falloir faire le point afin de faire évoluer notre délibération.

LA GESTION DES DECHETS :

Madame CLAIREAUX : La fonction de responsable du SYGED sera confiée à Frédéric CLAIREAUX, secrétaire général du Syndicat.

L'activité de gardiennage du site d'élimination, dans le sens où il s'agit de sa charge essentielle au sein de la Mairie et que s'il est transféré, j'aime autant que la gestion du site le soit aussi, plutôt que nous ayons à mettre ici quelqu'un d'autre, alors que l'essentiel de la tâche s'effectuera sur le site.

A l'issue de cette première étape, la Commune conserverait temporairement le service de collecte des ordures ménagères. Nous espérons que cela n'ira pas au-delà des 3/6 mois maximum.

PROSPECTIVE 2010 – 2014 :

Madame CLAIREAUX :

Le terrain pour le nouveau centre technique fait l'objet de négociations avec le Conseil territorial.

La rénovation du bâtiment SPSS constitue un gros chantier, pour lequel il va falloir trouver des financements rapidement.

Le panneau d'affichage électronique : c'est une vieille histoire qui revient régulièrement. Il s'agit d'informer le public de tous les événements pouvant avoir lieu sur Saint-Pierre, que ce soit des événements ponctuels à caractère culturel, sportif, que ce soit des indications par rapport à un événement organisé par ADIACAL, tout ce qui peut être destiné à l'information du public.

La Place du Général de Gaulle constitue un grand projet. Nous avons été amenés à constater que cette place est difficile d'utilisation, qu'elle ne dispose pas d'abri, elle n'est pas forcément conviviale. Nous devons reprendre un cheminement de pensée neuf afin de rendre cette place beaucoup plus polyvalente et attractive.

La salle des fêtes est un bâtiment remplie d'espaces mal utilisés, la salle des danse n'est pas particulièrement polyvalente, ce qui ne nous permet pas de l'exploiter comme il le faudrait. L'idée consiste à en faire une salle accessible, de plein pied, sans escalier, avec à l'étage deux salles destinée aux réunions (nous permettant d'accueillir 50 ou 100 personnes), aux conférences, aux expositions. Cela nous manque aujourd'hui cruellement, nous sommes handicapés par le fait que nous ne disposons pas de salle pouvant être dédiée et équipée à la hauteur des besoins qui sont ceux que nous avons aujourd'hui. Je cite un exemple : un commerçant, il n'y a pas très longtemps, me disait qu'ils appartiennent à une grosse chaîne canadienne, lesquels se déplacent, d'une année sur l'autre, pour des rassemblements de tous ses représentants. Pour le moment, Saint-Pierre et Miquelon a toujours été exclu car nous ne sommes pas en capacité de recevoir 120 personnes et de les réunir dans la même pièce, sauf à les mettre peut-être dans la salle des spectacle du CCS, mais ce n'est pas forcément l'idéal pour travailler avec des dossiers autour d'une table. Nous souhaitons nous inspirer de la salle de Miquelon où les sièges sont rétractables. Nous devons nous en inspirer pour faire en sorte que cette salle ait beaucoup plus d'utilité qu'aujourd'hui.

Le presbytère de l'Île aux Marins, dont on a beaucoup parlé, lequel pourra s'effectuer en partenariat. Il s'agit d'un projet d'abord pédagogique avec le Lycée professionnel et tous les corps de métiers appelés à y travailler, de manière à en faire une salle polyvalente, l'idée étant d'avoir une vraie salle de spectacle à l'Île aux Marins, conviviale, où l'on pourra s'installer sans avoir la crainte d'une charge trop lourde pour le plancher, comme c'est souvent le cas lors de spectacles. Cela répond à un besoin, tout à fait compatible avec le projet de musée vivant.

CONCLUSION :

Madame le Maire : En conclusion, je pense, à moins d'y être obligés, sincèrement, que les gens n'ont pas la capacité pour l'instant d'absorber de nouvelles augmentations d'impôts ou de taxes, quelles qu'elles soient. Nous avons vraiment besoin, dans la mesure du possible, d'éviter toute augmentation.

Puis-je considérer que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ?

Je vous demande de passer au vote de la délibération correspondante.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° -2009

Le nombre de conseillers en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil neuf, le mardi vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué par écrit le 20 octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Karine CLAIREAUX, Maire.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Assistaient également à la séance :

Secrétaire de séance :

Objet : Tenue du débat d'orientation budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE UNIQUE.- Le débat sur les orientations à prendre dans le cadre du budget primitif 2010 a eu lieu.

Ainsi fait et délibéré en Conseil Municipal, le vingt-deux octobre deux mil neuf.

Le Maire,

Le Secrétaire,

DECISION MODIFICATIVE N° 2 : MOUVEMENT DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Le projet de délibération a pour objet d'adopter la décision modificative n° 2.

L'augmentation de dépenses est liée à l'acquisition de logiciels destinés à l'urbanisme et à l'instruction des autorisations de construire.

La diminution de dépenses est liée à l'opération « construction d'un mur de soutènement » dont le coût est légèrement moins élevé que prévu.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions sur le sujet ? Puis-je considérer cette délibération adoptée ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

(délibération – voir annexe 1)

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - REGIE EAU-ASSAINISSEMENT – BUDGET 2009

Le projet de délibération a pour objet d'adopter la décision modificative n° 2 portant transfert de crédits.

En fonctionnement, le transfert concerne les frais de personnels (heures supplémentaires de nuit non prévues liées à la campagne de recherche de fuites) ;

En investissement, le transfert a pour objet la prise en charge des travaux complémentaires sur le chantier littoral Sud-Est (rue Jacques Debon notamment).

(délibération – voir annexe 2)

Madame CLAIREAUX : Ces travaux n'étaient pas prévus au départ dans cette tranche, mais qui franchement étaient indispensables dans la mesure où ils s'effectuaient dans le secteur et que les résidences alentours connaissaient de véritables problèmes de distribution d'eau.

Je mets cette décision modificative aux voix. Même vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE RUE D'ANJOU :

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le déclassement d'une parcelle de terrain, située rue d'Anjou, à Saint-Pierre.

La Municipalité envisage en effet de procéder prochainement à la vente de ce terrain, d'une superficie de 720 m², dont l'estimation a été fixée dans un premier temps par les services de la trésorerie à 15 € le mètre carré (+ ou – 10 %).

Le projet de délibération n° 4 a pour objet d'autoriser le Maire à déclasser cette parcelle, le terrain étant situé sur le domaine public routier de la Commune, en préalable à sa cession, avant la fin de cette année.

Madame CLAIREAUX : Il s'agit de l'ancien terrain de jeux rue d'Anjou, lequel n'a jamais été utilisé à sa juste valeur par les enfants du quartier, alors que les jeux, maintenant descendus sur le site du Skate Parc, font la joie des utilisateurs (comme si d'ailleurs ils les découvraient, alors qu'il y a 15 ans qu'ils étaient en place sur le terrain rue d'Anjou).

Je mets cette délibération aux voix. Même vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° - 2009

Le nombre de conseillers en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil neuf, le mardi vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué par écrit le 20 octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Karine CLAIREAUX, Maire.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Assistaient également à la séance :

Secrétaire de séance :

Objet : Déclassement d'une parcelle de terrain du Domaine Public.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-1, 1° et 5°, disposant que le Maire conserve et administre les propriétés communales ;

Vu l'article L141-3 et suivants et R 141-4 du Code de la Voirie Routière ;

Considérant que la Ville de Saint-Pierre est propriétaire d'une parcelle située rue d'Anjou pour une superficie d'environ 720 m² ;

Considérant que la parcelle n'est affectée ni à la circulation, ni à l'usage direct du public et qu'il convient en conséquence de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal ;

Considérant que la procédure de déclassement ne donnera pas lieu à enquête publique dans la mesure où le déclassement et la cession de la parcelle sont sans incidence sur la circulation du quartier.

APRES EN AVOIR DELIBERE

1 – Constate la désaffectation et prononce le déclassement de la parcelle sise rue d'Anjou pour une superficie d'environ 720 m². La parcelle déclassée sera identifiée par document d'arpentage et sa surface sera précisée.

2 – Autorise le Maire à signer le document d'arpentage à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en Conseil municipal, le vingt-sept octobre deux mil neuf.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Enquête publique relative à la demande d'autorisation du Conseil territorial pour l'obtention d'une autorisation d'exploiter une plate-forme de compostage, au lieu dit « Le Cap Noir », situé sur le territoire de la Commune de Saint-Pierre :

La Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, dans le cadre de sa compétence en matière de programmation de la valorisation et de l'élimination des déchets et conformément au plan d'élimination des déchets du territoire, projette la construction d'une unité de traitement des déchets organiques.

Cette installation, située à proximité de l'actuelle décharge de Saint-Pierre (lieu dit « le Cap Noir ») est destinée à valoriser par compostage sous bâtiment les déchets organiques de l'île.

Par arrêté n° 0332 du 24 juin 2009, le Préfet de la Collectivité Territoriale a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation du Conseil territorial pour l'obtention d'une autorisation d'exploiter une plate-forme de compostage, au lieu dit « Le Cap Noir », situé sur le territoire de la Commune de Saint-Pierre.

Cette enquête s'est déroulée du 20 juillet au 18 août 2009 inclus.

A l'issue de cette enquête, le Conseil Municipal doit adresser son avis sur ce dossier au Préfet de la Collectivité.

Le projet de délibération correspondant a pour objet d'émettre un avis sur ce projet d'exploitation, soumis à enquête publique.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des interventions par rapport à cela ?

Monsieur BRIAND : Il y a juste en face de la station de compostage, un bassin, et il est prévu, normalement, lorsqu'il y aura de fortes précipitations (d'ailleurs l'un de vos conseillers a formulé cette remarque au Commissaire Enquêteur), quelle sera leur position au regard de la position initiale qui est la suivante : lors de fortes précipitations, l'eau qui sortira de ce bassin, devrait, dans l'absolu, renvoyer dans les pompes communales, alors qu'au même moment on va avoir affaire à une gestion de volume d'eau extrêmement conséquente. Dans ce cas là, aurait-on la possibilité, concernant cet écoulement qui serait à mon avis excessivement rare, au lieu de chercher à remettre cela dans le réseau de ville qui lui est déjà saturé, ramener cela sur la pompe centrale de refoulement. Quelle serait la position des membres du syndicat sur cette question ?

Madame CLAIREAUX : Je ne peux pas répondre à la place des membres du Syndicat. Il y a effectivement deux représentants de la Mairie dans cette structure, à savoir Messieurs LEBAILLY et DISNARD, mais le syndicat dans son ensemble représente huit personnes, et à partir de ce moment là, c'est une question qu'on doit leur poser de manière très officielle. En tout cas, comme le précisait à l'instant Monsieur POIRIER, s'il y a débordement, l'écoulement se fera dans la station près de Galantry (la dernière et la plus conséquente). Logiquement, cela ne devrait pas poser de problème en tant que tel. J'avoue ne pas avoir de réponse dans ce domaine.

Monsieur LEBAILLY : C'est pour le moment très prématuré. La première réunion a récemment eu lieu et a permis d'élire un Président et les membres du bureau. Nous allons commencer à nous voir plus régulièrement pour des discussions plus spécifiques, au fil des prochains mois.

Madame CLAIREAUX : Souhaitez-vous que l'on joigne dans l'avis formulé par le Conseil municipal une remarque sur le sujet ?

Monsieur BRIAND : Je pense que la question fera l'objet d'une discussion à un moment ou à un autre, il va y avoir des choix à faire. Soit on laisse ces précipitations s'étendre et arriver quasiment sur le plein dans cette zone là, soit on essaie de trouver une solution pour la réinjecter dans le réseau communal qui lui sera saturé, puisqu'on sera dans une logique de fortes précipitations. La question pourra être posée. Grosso modo, les puristes diront qu'il convient de trouver une solution car on ne peut laisser l'eau s'écouler ainsi (donc forcément trouver une solution avec ce pompage qui est d'ailleurs initialement prévu), mais si le réseau est complètement saturé, avec les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, en espérant que dans les années à venir on arrivera à solutionner ce problème et permettre à toutes ces stations de fonctionner et d'envoyer le plus loin possible de l'Archipel ces eaux usées pour éviter une pollution maritime.

Madame CLAIREAUX : Normalement, même par grosse tempête de pluie, cela ne devrait pas saturer le réseau, dans la mesure où on a quand même du séparatif dans un certain nombre de zones et qu'on a fait en sorte que ce problème ne noie pas nos stations les unes après les autres. Nous avons essayé, je dis bien. Tout n'était pas forcément opérationnel. D'ailleurs, je ne suis pas sûre qu'on ait écouté toutes nos recommandations non plus ! Normalement, le réseau ne devrait pas être saturé en cas de pluie abondante. C'est ainsi que je peux répondre à votre question aujourd'hui.

Monsieur BRIAND : Je parlais en effet d'un caractère tout à fait exceptionnel, ça doit arriver une fois de temps en temps.

Madame LEGASSE : On peut tout de même se féliciter que ça existe, qu'on en arrive à cela. On se pose la question du débordement ce soir, mais on se pose la question tous les jours tous ensemble des déchets qui brûlent à ciel ouvert à l'incinérateur par exemple. C'est un autre problème, je pense qu'on a fait un premier pas, il y en aura d'autres à suivre, on peut tous s'en féliciter.

Madame CLAIREAUX : Nous sommes tous bien d'accord là-dessus !

Monsieur BRIAND : Je relève un point fait par un administré. Il est par conséquent possible qu'il ne soit pas le seul.

Madame CLAIREAUX : Sincèrement je ne suis pas au cœur de ce dossier, je ne suis pas en mesure, au niveau technique, de répondre à ce genre d'interrogation. Je suis d'accord qu'on puisse se féliciter d'abord de la mise en place de cette station de compostage et qu'elle nous aide à résoudre les problèmes qui sont les nôtres au quotidien.

Souhaitez-vous tout de même qu'on assortisse l'avis d'une réserve ?

Monsieur BRIAND : Non.

Madame ZIMMERMANN : Moi j'ai une question d'ordre administratif, pouvant rejoindre le sujet sur lequel on discute. Quand je vois dans les attendus « a prescrit l'ouverture d'une enquête publique », ne peut-on pas ajouter « Vu le rapport du Commissaire Enquêteur » ? Je pense que cela a tout de même une certaine importance.

Monsieur POIRIER : Théoriquement, la Commune ne dispose pas du rapport. Il n'est rédigé que lorsque le Conseil municipal émet son avis.

Madame ZIMMERMANN : D'accord.

Madame CLAIREAUX : Je mets cette délibération aux voix. Même vote que tout à l'heure ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'URBANISME :

Le transfert de compétence en matière d'urbanisme du Conseil Territorial vers la Mairie de Saint Pierre est effectif depuis le 1er octobre 2009.

Les demandes d'autorisation de construire sur le territoire de la commune de Saint- Pierre (précédemment déposées auprès du service Urbanisme de la Direction de l'Équipement) sont désormais adressées au service Urbanisme de la Mairie de Saint Pierre.

Une Commission d'urbanisme pouvant être amenée à statuer sur des cas particuliers doit être créée.

Hormis le Maire, Président de la Commission, 10 membres sont désignés :

COMMISSION D'URBANISME	
Président :	Le Maire
Membres :	LEBAILLY Patrick
	BRIAND Joanne
	ARROSSAMENA Claude
	SALOMON Yvon
	DISNARD Joël
	LE SOAVEC Lydia
	DETCHEVERRY Martin
	HEBDITCH Yvon
	ZIMMERMANN Rosianne
	SALOMON Pierre

Madame le Maire : Je vous remercie.

La séance est levée à 20 h 15 mn.

Les Membres,

Le Président,